



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DÉPARTEMENTAL DE GOLF PITCH AND PUTT 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Ce championnat se déroulera dans le cadre des règles sanitaires liées à la COVID 19 et des prescriptions édictées par la Fédération Française de Golf.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les joueurs doivent :

- Être licenciés FFG de l'année en cours dans le département des **Pyrénées Atlantiques**,
- Avoir enregistré dans leur club de licence un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf, ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2020 ou 2021, certifier avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace santé.
- S'inscrire à l'un des tours qui se dérouleront à :
 - **SALIES de BERN le samedi 12 mars (05 59 38 37 59)**
 - **CHIBERTA l'Impératrice le samedi 26 mars (05 59 52 51 10)**
 - **IDRON le samedi 16 avril (05 59 27 70 94)**

FINALE : DIMANCHE 22 mai 2022 au golf de CHIBERTA L'IMPERATRICE

Seront automatiquement qualifiés pour la finale du championnat départemental les 8 meilleurs scores bruts (dont obligatoirement et à minima celui de la meilleure féminine et celui du meilleur U16) de chacune des épreuves de qualification.

Le Comité départemental, après cette qualification automatique, complètera le nombre de qualifiés pour la finale (soit 27 joueurs au total) en se basant sur les résultats bruts des épreuves de qualification.

Distance de jeu :

Le parcours total (18 trous) doit mesurer moins de 1200 mètres et aucun trou ne doit dépasser 90 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun à toutes les catégories de joueurs (sexe et catégorie d'âge).

Epreuve non fumeur

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat les cadets ne sont pas autorisés.

FORME DE JEU

Stroke play brut sur 2 fois 9 trous (départs en Shot gun).

Play off en mort subite en cas d'égalité pour le titre. Départage sur les 9, puis 6, puis 3 derniers trous, puis 9^{ème}, 8^{ème} etc.... en remontant pour les autres places.

ENGAGEMENT

L'engagement doit se prendre directement auprès du Golf recevant l'épreuve. Le champ est fixé à 54 joueurs pour chaque épreuve. Les joueurs seront retenus suivant l'ordre d'arrivée de leur inscription. Les joueurs non retenus à une épreuve seront prioritaires pour l'épreuve suivante. Pour les qualifications, les greens fees sont de 5€ pour les membres du club recevant (y compris U16 et moins) et 20€ pour les joueurs extérieurs.

Pour la finale, les droits d'inscription seront de 25 € par joueur (green fees et repas compris).

PRIX

Remise des prix après le repas. Souvenirs offerts par le Comité Départemental au premier(e) de chaque catégorie de l'épreuve. Les six premiers, dont la championne départementale et le champion U16, seront qualifiés pour la finale régionale dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est assuré par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.

Comité départemental de Golf des Pyrénées Atlantiques

Golf de La Nivelle, Place William Sharp, 64500 CIBOURE - Association N° W641000085 - Siret N : 489 967 745 00014 NAF : 926 C

Adresse postale – 9bis Chemin du Bois 64600 ANGLET ☎ : 06 10 32 81 69 – ffgolf64@gmail.com